

DEC220446DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie Rocher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UAR3427 intitulée TBM-Core

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3427 intitulée TBM-Core, dont la directrice est Mme Béatrice Turcq ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Virginie Rocher, assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 13 janvier 2022

La directrice d'unité
Béatrice Turcq

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

